

Information aux porteurs – SICAV ACTIF

La société de gestion informe les porteurs de parts de la SICAV ACTIF que le prospectus a été mis à jour afin d'intégrer les modifications suivantes :

- Mise à jour du délégataire de la gestion comptable et administrative ;
- Ajout d'un paragraphe relatif aux principales incidences négatives en matière de durabilité ;
- Ajout du disclaimer prévu à l'article 7 du Règlement Taxonomie ;
- Mise à jour du tableau des frais, comprenant notamment la suppression des commissions de mouvement perçues par la société de gestion et l'actualisation des commissions de mouvement perçues par le dépositaire, sans augmentation des frais.

Ces modifications n'entraînent aucun changement dans la stratégie d'investissement du fonds ni d'augmentation des frais à la charge des porteurs.

Le prospectus à jour est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion

